

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Composante :

Année de la Formation/Domaine/Mention : M1 Enseignement et éducation - Professorat du second degré						Désignation: Date VDF : Code Etape : Code VET :					
Parcours-type : Sciences Physiques et Chimiques											
Parcours pédagogique (le cas échéant) : Parcours 2 ans											
Responsable de la Formation : Marie-Sylvie Claude											
Responsable de l'Année :											
Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation continue intégrale (ECI)			NOMBRE D'HEURES		
						Evaluation Continue (EC)	Coef. ou %	Seconde chance Intégrée à l'évaluation initiale	CM	TD	TP
Apports de la recherche pour enseigner la discipline 1 (cf parcours)	NON		O	6	6				20	40	
Enseignement - apprentissages de la discipline 1 (cf parcours)	NON		O	25	25				81	162	
Accompagnement des stages en pratique accompagnée - Discipline (cf parcours)	NON		O	3	3					27	
Psychologie et sciences de l'éducation 1 : Pratiques efficaces et accessibilité aux savoirs pour tous - PSD 2 ans	NON		O	8	8	CC1 : écrit (2h) hors séance	50%	OUI (a)			
						CC2 : écrit (2h) hors séance	50%				
Psychologie cognitive : processus cognitifs et développement cognitif et apprentissages - PSD 2 ans									9	6	
Psychologie sociale : processus affectifs, motivationnels, relationnels et apprentissages - PSD 2 ans									9	6	
Sciences de l'éducation 1 : pratiques efficaces - PSD 2 ans									9	12	
Sciences de l'éducation 2 : école inclusive - PSD 2 ans									9	12	
Philosophie et sociologie de l'éducation 1 : construire son action dans le cadre de la communauté éducative et du service public - PSD 2 ans	NON		O	6	6	CC1 : écrit (2h) hors séance	50%	OUI (a)			
						CC2 : écrit (2h) hors séance	50%	OUI (a)			
Connaissances institutionnelles : le système éducatif et de ses partenaires, droits et devoirs du fonctionnaire - PSD 2 ans									6	6	
Philosophie de l'éducation : valeurs et principes de la république - PSD 2 ans									9	12	
Sociologie de l'éducation : enjeux éducatifs actuels - PSD 2 ans									9	12	
S'engager dans une démarche de développement professionnel 1 - PSD 2 ans	NON		O	9	9						
Culture de la recherche en éducation - PSD 2 ans						CC1 : écrit (1h30) hors séance	Validé/Non validé	OUI (b)			
						CC2 : rendu de travaux	Validé/Non validé	OUI (c)			
Recherche en éducation - PSD 2 ans									6	6	
Séminaires - PSD 2 ans									3		
Rapport aux savoirs, rapport aux faits et données probantes - PSD 2 ans									12	9	
Mémoire - PSD 2 ans								NON			18
						CC1 : oral (hors séance) (d)	20%				
						CC2 : rendu de travaux (d)	30%				
						CC3 : rendu et soutenance (hors séance)	50%				
Langue vivante	non		X	3	3						18
• Anglais						CC1 : écrit (1h)	validé/non validé	OUI(e)	*18		
						CC2 : oral (5 min)	validé/non validé				
• Ouverture à l'international						CC1 : écrit (1h)	validé/non validé	OUI(e)	*18		
						CC2 : oral (5 min)	validé/non validé				
Total ECTS /Année									182,00	328,00	18,00
Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :											
(a) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 2h), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette matière.											
(b) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 1h30), la note obtenue remplace la note de contrôle continu initiale.											
(c) Organisation d'une nouvelle épreuve (rendu de travaux), le résultat remplace le résultat de contrôle continu initial.											
(d) Si la note de CC3 est meilleure que la moyenne pondérée du CC1 et du CC2 (c'est-à-dire 0,2*CC1+0,3*CC2), elle remplace les notes de CC1 et de CC2											
(e) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 1h), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette matière.											

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

** CLASS : Corps, Langues, Arts, Sciences et Sociétés

Année de la Formation/Domaine/Mention : M1 Enseignement et Education - Professorat du second degré						Code Diplôme : Code VDI : Code Etape : Code VET :					
Parcours-type : Sciences Physiques et Chimiques											
Parcours pédagogique (le cas échéant) :											
Responsable de la Formation : Marie-Sylvie Claude											
Responsable de l'Année :											
Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation continue intégrale (ECI)			NOMBRE D'HEURES		
						Evaluation initiale		Seconde chance	CM	TD	TP
						Evaluation Continue (EC)	Coef. ou %	Seconde chance (intégrée à l'évaluation initiale)			
Apports de la recherche pour enseigner la physique-chimie 1	NON		O	6	6			OUI (a)	20	40	
						CC1 : Oral en séance (3 à 5 min)	20%				
						CC2 : Ecrit en séance (1h30)	40%				
						CC3 : Rendu de travaux	40%				
Epistémologie et histoire des sciences									*7,5	*15	
Didactique et objets à enseigner 1									*12,5	*25	
Enseignements et apprentissages en physique chimie 1	NON		O	25	25				81	108	54
Savoirs et pratiques de référence en chimie					25%			OUI (b)	*18	*9	*27
						CC1 : Rendus de travaux	20%				
						CC2 : Ecrit (2h) hors séance	40%				
						CC3 : TP	20%				
						CC4 : Oral (45 min)	20%				
Savoirs et pratiques de référence en physique					25%			OUI (c)	*18	*9	*27
						CC1 : Rendus de travaux	20%				
						CC2 : Ecrit (2h) hors séance	40%				
						CC3 : TP	20%				
						CC4 : Oral en séance (45 min)	20%				
Enseigner la physique-chimie 1					50%			OUI (d)	*45	*90	
						CC1 : Oral de groupe en séance (10 à 20 minutes)	10%				
						CC2 : Rendu de travaux	30%				
						CC3 : Oral en séance (10 à 20 minutes)	20%				
						CC4 : Oral en séance (15 minutes)	40%				
Accompagnement des stages en pratique accompagnée en physique-chimie Stage	NON		O	3	3					27	
						Stage	Validé/non validé	OUI (e)			
								OUI (f)			
Accompagnement des stages					100%						
						CC1 : Rendu de travaux	50%				
						CC2 : Rendu de travaux	50%				
Total ECTS / Année						34			101,00	175,00	54,00
Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :											
(a) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 1h30), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette UE.											
(b) Organisation de deux nouvelles épreuves : un écrit (2h) dont la note remplace la note de CC2, un oral (30 min) dont la note remplace la note de CC4.											
(c) Organisation de deux nouvelles épreuves : un écrit (2h) dont la note remplace la note de CC1 et la note de CC2, un oral (45 min) dont la note remplace la note de CC3 et la note de CC4.											
(d) Organisation de deux nouvelles épreuves : un rendu de travaux dont la note remplace la note de CC1 et la note de CC2, un oral (15 min) dont la note remplace la note de CC3 et la note de CC4											
(e) Le stage fera l'objet d'une évaluation à l'issue des 8 premières semaines de stage ; en cas de non validation, il fera l'objet d'une nouvelle évaluation à l'issue des 10 premières semaines de stage.											
(f) Organisation d'une nouvelle épreuve (rendu de travaux) dont la note remplace les deux notes de CC											
En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées											

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Composante : INSPE

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 Enseignement et éducation - Professorat du second degré Parcours-type : Sciences Physiques et Chimiques Parcours pédagogique (le cas échéant) : Parcours 2 ans Responsable de la Formation : Marie-Sylvie Claude Responsable de l'Année :						Code Diplôme : Code VDI : Code Etape : Code VET :					
Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation continue intégrale (ECI)			NOMBRE D'HEURES		
						Evaluation Continue (EC)	Coef. ou %	Seconde chance (intégrée à l'évaluation initiale)	CM	TD	TP
Apports de la recherche pour enseigner la discipline 2 (cf parcours)	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours		O	6	6			OUI	12	24	
Enseignement - apprentissages de la discipline 2 (cf parcours)	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours		O	18	18				30	60	18
Psychologie et sciences de l'éducation 2 : pratiques efficaces et accessibilité aux savoirs pour tous - PSD 2 ans	non		O	6	6	CC1 : écrit (1h30) hors séance CC2 : écrit (1h30) hors séance	50% 50%	OUI (a)	7,5	31,5	
Philosophie et sociologie de l'éducation 2 : construire son action dans un collectif PSD 2 ans	non		O	5	5	CC1 : écrit (1h30) hors séance CC2 : écrit (1h30) hors séance	50% 50%	OUI (a)	6	6	
Enseigner dans un collectif : projets, instances et partenariat - PSD 2 ans										21	
Sociologie, philosophie et sciences de l'éducation 2 : construire son action dans le cadre de la communauté éducative et du service public - PSD 2 ans											
S'engager dans une démarche de développement professionnel 2 - PSD 2 ans	non		O	5					6		
Recherche en éducation, collectifs apprenants, pratiques collaboratives - PSD 2 ans									6	6	
Enseigner et apprendre à l'ère de l'intelligence artificielle - PSD 2 ans						CC1 : écrit sur plateforme CC2 : rendu de travaux	validé/non validé validé/non validé	OUI (b) OUI (c)	6	9	3
Interdisciplinarité - PSD 2 ans										6	
Stage en responsabilité - PSD			O	20		CC1 : Stage 1 CC2 : Stage 2	validé/non validé validé/non validé	OUI (d)			
Facultatif : mobilité internationale	Mutualisé avec le DIU PCPES		F						*9		
Total ECTS / Année						60			67,50	163,50	21,00

Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :

Si une UE n'est pas validée, une ou plusieurs épreuves de seconde chance sont organisées :
 - s'il y a une seule épreuve, elle est obligatoire pour tous les étudiants n'ayant pas validé l'UE et le nouveau résultat remplace tous les résultats de l'UE ;
 - s'il y a une nouvelle épreuve par CC, les étudiants n'ayant pas validé l'UE passent obligatoirement les nouvelles épreuves lorsqu'ils n'ont pas obtenu au moins 10 ou une validation aux épreuves initiales et leurs nouveaux résultats remplacent les résultats initiaux.
 (a) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 1h30), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette matière
 (b) Organisation d'une nouvelle épreuve (passation sur plateforme), le résultat obtenu remplace le précédent
 (c) Organisation d'une nouvelle épreuve (rendu de travaux), le résultat obtenu remplace le précédent.
 (d) Si le stage est validé en fin d'année, alors stage 1 et stage 2 sont validés.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

* Le volume horaire indiqué comprend au moins 3h en lien avec l'usage du numérique.

** CLASS : Corps, Langues, Arts, Sciences et Sociétés

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 Enseignement et éducation - Professorat du second degré

Parcours-type : Sciences Physiques et Chimiques

Parcours pédagogique (le cas échéant) : Parcours 1 an

Responsable de la Formation : Marie-Sylvie Claude

Responsable de l'Année :

Cadre Régional

Série VSP

Série Stage

Série VET

Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation continue intégrale (ECI)			NOMBRE D'HEURES		
						Evaluation Continue (EC)	Coef. ou %	Seconde chance (intégrée à l'évaluation initiale)	CM	TD	TP
Apports de la recherche pour enseigner la discipline 2 (cf parcours)	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours		O	6	6			OUI	12	24	
Enseignement - apprentissages de la discipline 2 (cf parcours)	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours		O	18	18			OUI	30	60	18
Psychologie et sciences de l'éducation : Pratiques efficaces et accessibilité aux savoirs pour tous - PSD 1 an	Mutualisé avec le DIU PCPES - PSD		O	6	6			OUI (a)			
						CC1 : écrit (1h30) hors séance	50%				
						CC2 : rendu de travaux	50%				
Psychologie cognitive : processus cognitifs et développement cognitif et apprentissages - PSD 1 an									4,5	1,5	
Psychologie sociale : processus affectifs, motivationnels, relationnels et apprentissages - PSD 1 an									4,5	1,5	
Sciences de l'éducation 1 : pratiques efficaces - PSD 1 an									6	7,5	
Sciences de l'éducation 2 : école inclusive - PSD 1 an									6	7,5	
Philosophie et sociologie de l'éducation : construire son action dans le cadre de la communauté éducative et du service public - PSD 1 an	Mutualisé avec le DIU PCPES - PSD		O	5	5			OUI (a)			
						CC1 : écrit (1h30) hors séance	50%				
						CC2 : rendu de travaux	50%				
Connaissances institutionnelles : le système éducatif et de ses partenaires, droits et devoirs du fonctionnaire - PSD 1									3	3	
Philosophie de l'éducation : valeurs et principes de la république - PSD 1 an									6	7,5	
Sociologie de l'éducation : enjeux éducatifs actuels - PSD									6	7,5	
S'engager dans une démarche de développement professionnel - PSD 1 an			O	5	5						
Recherche en éducation, collectifs apprenants, pratiques collaboratives - PSD 1 an					100%			NON	6	6	
						CC1 : oral (hors séance) (b)	20%				
						CC2 : rendu de travaux (b)	30%				
						CC3 : rendu et soutenance (hors séance)	50%				
Enseigner et apprendre à l'ère de l'intelligence artificielle	Mutualisé avec le DIU PCPES - PSD								6	9	3
						CC1 : écrit sur plateforme	validé/non validé	OUI (c)			
						CC2 : rendu de travaux	validé/non validé	OUI (d)			
Interdisciplinarité - PSD 1 an	Mutualisé avec le DIU PCPES - PSD									6	
Stage en responsabilité - PSD	Mutualisé avec le DIU PCPES - PSD		O	20		Stage 1 Stage 2	validé/non validé validé/non validé	OUI (e)			
Facultatif : mobilité internationale	Mutualisé avec le DIU PCPES		F					**9			
Total ECTS / Année						60			90,00	141,00	21,00

Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :

Si une UE n'est pas validée, une ou plusieurs épreuves de seconde chance sont organisées :

- s'il y a une seule épreuve, elle est obligatoire pour tous les étudiants n'ayant pas validé l'UE et le nouveau résultat remplace tous les résultats de l'UE ;

- s'il y a une nouvelle épreuve par CC, les étudiants n'ayant pas validé l'UE passent obligatoirement les nouvelles épreuves lorsqu'ils n'ont pas obtenu au moins 10 ou une validation aux épreuves initiales et leurs nouveaux résultats remplacent les résultats initiaux.

(a) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 1h30), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette UE.

(b) Si la note de CC3 est meilleure que la moyenne pondérée du CC1 et du CC2 (c'est-à-dire $0,2*CC1 + 0,3*CC2$), elle remplace les notes de CC1 et de CC2.

(c) Organisation d'une nouvelle épreuve (passation sur plateforme), le résultat obtenu remplace le résultat précédent.

(d) Organisation d'une nouvelle épreuve (rendu de travaux), le résultat obtenu remplace le résultat précédent.

(e) Si le stage est validé en fin d'année, alors stage 1 et stage 2 sont validés.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

* Le volume horaire indiqué comprend au moins 3h en lien avec l'usage du numérique.

** CLASS : Corps, Langues, Arts, Sciences et Sociétés

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Composante : INSPE

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 Enseignement et Education - Professorat du second degré						Code Diplôme : Code VDI : Code Etape : Code VET :						
Parcours-type : Sciences Physiques et Chimiques												
Parcours pédagogique (le cas échéant) :												
Responsable de la Formation : Marie-Sylvie Claude												
Responsable de l'Année :												
Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation continue intégrale (ECI)			NOMBRE D'HEURES			
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	CM	TD	TP	
Apports de la recherche pour enseigner la physique-chimie 2	Mutualisé avec le DIU PCPES Parcours SPC		O	6	6			OUI (a)	12	24		
						CC1 : oral de groupe <i>en séance</i> (10 à 20 min)	20%					
						CC2 : oral <i>en séance</i> (15 min)	40%					
Epistémologie et histoire des sciences en classe						CC3 : rendu de travaux	40%		*6	*12		
Didactique et objets à enseigner 2									*6	*12		
Enseignements et apprentissages en physique-chimie 2	Mutualisé avec le DIU PCPES Parcours SPC		O	18	18				30	48	30	
Démarche expérimentale en chimie					10%			OUI (b)	*4	*2	*6	
						CC1 : TP (démarche <i>expérimentale</i>)	50%					
						CC2 : Oral <i>en séance</i> (15 min)	50%					
Démarche expérimentale en physique					10%			OUI (c)	*4	*2	*6	
						CC1 : Rendu de travaux	50%					
						CC2 : Rendu de travaux	50%					
Enseigner la physique-chimie 2					80%			OUI (d)	*22	*44		
						CC1 : Oral <i>en séance</i> (15 min)	50%					
						CC2 : Rendu de travaux	50%					
Accompagnement du stage en responsabilité en physique chimie											*18	
Total ECTS / Année				24						42,00	72,00	30,00
Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités : Si une UE n'est pas validée, une ou plusieurs épreuves de seconde chance sont organisées : - s'il y a une seule épreuve, elle est obligatoire pour tous les étudiants n'ayant pas validé l'UE et le nouveau résultat remplace tous les résultats de l'UE ; - s'il y a plusieurs épreuves, les étudiants n'ayant pas validé l'UE passent obligatoirement et uniquement celles associées aux matières pour lesquelles ils n'ont pas obtenu au moins 10 et les nouveaux résultats remplacent les résultats de la matière concernée. (a) Organisation d'une nouvelle épreuve (oral 15 min), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette UE. (b) Organisation d'une nouvelle épreuve (oral 15 min), la note obtenue remplace la note de CC2 de cette matière. (c) Organisation d'une nouvelle épreuve (oral 30 min), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette matière. (d) Organisation d'une nouvelle épreuve (oral 15 min), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette matière.												

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées